

Hannut, le

30 JUL. 2021



Wallonie

Cadre de vie
Urbanisme

Etude Charles et Réginald WAUTERS et
Hélène BACHY
Chemin des Dames 24
4280 Hannut

Votre correspondante : I. Husquinet
Tél. : 019/630.513.
Mail: notaire@hannut.be
Nos réf. : RN0474
Vos réf. : ML/40-00-6538/004

INFORMATIONS NOTARIALES

Messieurs,

En réponse à votre demande de renseignements réceptionnée en date du 08 juillet 2021 relative à une terre sis Rue Longue Vesse cadastré 15 ème division section B parcelle 316 D et appartenant à/(aux) propriétaire(s) ci-dessous :

nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

Le bien n'est pas soumis au droit de préemption.

Le bien n'est pas repris dans un plan ou projet de plan d'expropriation.

Le bien

- n'est pas situé dans un périmètre de site à réaménager ;
- n'est pas situé dans un périmètre de remembrement urbain ;
- n'est pas situé dans un périmètre de revitalisation urbaine ;
- n'est pas situé dans un périmètre de rénovation urbaine ;
- n'est pas inscrit sur la liste de sauvegarde visée à l'article 193 du Code wallon du patrimoine ;
- n'est pas classé en application de l'article 196 du même Code ;
- n'est pas situé dans une zone de protection visée à l'article 209 du même Code ;
- n'est pas localisé dans une zone figurant sur la carte du zonage archéologique ou dans un site repris à l'inventaire du patrimoine archéologique visés à l'article 233 du même Code ;
- n'est pas situé dans un site Natura 2000 ;
- n'est pas situé dans une zone à risque au vu de la carte de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau ;



- n'est pas situé dans une zone à risque au sens de l'article D.IV.57, 3° ;
- Les données relatives au bien ne sont pas inscrites dans la banque de données au sens de l'article 10 du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols ;
- aucun constat d'infraction urbanistique n'a été dressé à ce jour ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977 ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir ou d'urbanisation ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;

Informations complémentaires

- Le bien n'est pas situé dans une zone de prise d'eau, de prévention ou de surveillance de la société SWDE ;
- Le bien n'est pas traversé, longé par un cours d'eau repris à l'atlas des cours d'eau ;
- pas de plan d'alignement ;
- ni arbre ni haie remarquable ;
- ~~– Le bien est situé à proximité des installations de gaz de la société FLUXYS (s'adresser à Fluxys sa, Avenue des Arts 31 à 1040 Bruxelles) ;~~
- ~~– Le bien est situé à proximité de canalisations pour le transport du Saumure (s'adresser à Solvay, rue Solvay 39 à 5190 Jemeppe s/ Sambre) ;~~
- ~~– Le bien est situé à proximité d'une ligne à haute tension souterraine (s'adresser à Elia sa, Avenue Albert 1er 19 à 5000 Namur).~~

Remarques

- En ce qui concerne les constructions construites sur le bien, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait qu'elles soient toutes couvertes par un permis en bonne et due forme sans une visite préalable des lieux.
- le bien pourrait être grevé d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu de s'adresser aux sociétés gestionnaires (SWDE TECTEO RESA...)

A titre de renseignements, le Collège fait part des observations suivantes :

- Au Plan de Secteur de Huy-Waremme adopté par A.R. du 20 novembre 1981 : Zone d'Habitat à Caractère Rural et Zone Agricole ;
- Au plan d'affectation du Schéma de Développement communal entré en vigueur au 2 février 2013 : Habitat - Densité ' Faible + ' ;

- Sur la carte des aires différenciées du guide communal d'urbanisme entré en vigueur au 1er octobre 2014 : A6 : Aire différenciée de bâti villageois de type 2 et bâtiments résidentiels sis en zone agricole ; A8 : Aire différenciée de bâti de grand gabarit à caractère agricole ;
- Au Plan d'Assainissement par Sous Bassin hydrographique (PASH), le bien est inscrit

Au PASH de la Dyle-Gette

Au PASH de la Meuse Aval

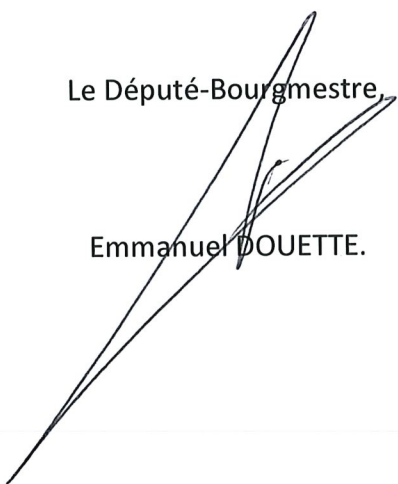
~~En zone d'assainissement collectif prioritaire~~
En zone d'assainissement collectif
~~En zone d'assainissement transitoire~~
~~En zone d'assainissement autonome~~

- Le bien est situé le long d'une voirie communale
- ~~– Le bien est situé le long d'une voirie régionale (s'adresser au SPW DGO1, Avenue Blonden 12-14 à 4000 Liège).~~
- Le bien bénéficie d'un accès à une voirie :
Pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux
Et suffisamment équipée :
En électricité, s'adresser à Tecteo (rue Louvrex 5 4000 Liège)
En eau, s'adresser à SWDE (Parc industriel des Hauts Sart, 2ème Avenue, 4040 Herstal).

La Directrice générale,


Amélie DEBROUX.

Le Député-Bourgmestre,


Emmanuel DOUETTE.